

Avis voté en plénière du 23 mai 2018

Parcours et politiques d'accueil des demandeur.euse.s d'asile dans l'Union européenne

Déclaration du groupe des Professions libérales

Le projet d'avis qui nous est soumis répond à un exercice difficile : concilier, avec des impératifs économiques et sociaux très contraignants, les incertitudes d'une politique européenne disparate et d'une tradition française héritée du siècle des lumières.

Vous avez su avec fermeté et mesure répondre à ces enjeux majeurs.

Vous mettez l'accent en premier lieu sur le respect de la personne humaine insuffisamment prise en compte, notamment dans le cadre des dispositifs « premier accueil ». Vous proposez ainsi de changer le paradigme du système français par :

- la simplification du premier accueil ;
- la création de « centres d'accueil initial » ;
- la création d'une « agence de l'accueil et de l'intégration » sous tutelle du Premier ministre.

Celle-ci coordonnerait l'action des acteurs publics et permettrait de soulager les détresses humaines. Mais également administrativement, elle pourrait procéder à l'enregistrement des demandeurs d'asile, permettant ainsi à l'État Republicain d'organiser, de connaître, et d'analyser les flux et la situation des personnes.

Le complément logique de ces mesures consisterait à faire de l'OFPRA l'acteur unique du traitement administratif de l'asile.

N'y aurait-il que cela dans votre rapport, celui-ci serait déjà éligible à notre approbation.

Vous évoquez également la prise en compte de la vulnérabilité des personnes. Cependant, vous ne faites qu'effleurer le socle juridique répondant à cette logique. Permettez-moi de compléter votre évocation par un extrait du préambule de la constitution de 1946, ayant valeur constitutionnelle : « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté, a droit d'asile sur les territoires de la République ». Ceci me semble devoir rappeler le cadre de notre pacte républicain qui est le support de toute politique en ce domaine.

Ainsi, vos préconisations sur l'accès aux soins et la protection contre les violences sexuelles répondent à ces principes.

Vous proposez dans une troisième partie de faire le choix d'une intégration des réfugiés, par l'enseignement de la langue française, l'apprentissage professionnel aux jeunes demandeurs d'asile, et l'intégration des enfants au système éducatif.

Cette logique apporte une réponse pragmatique qui doit se situer dans les bornes de nos contraintes économiques.

En conclusion, les réponses à long terme sont, ainsi que vous le notez, dans une approche plus intégrée des politiques d'asile au niveau européen.

Le difficile équilibre entre volonté commune des États et transferts de souveraineté constitue le nœud gordien qu'il conviendra de trancher pour conjuguer, respect des droits fondamentaux et impératifs économiques.

Le groupe des professions libérales a voté l'avis.